

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 27 MARS 2023**

Date de la convocation : 21/03/2023

Date d'affichage : 21/03/2023

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12 + 2

Le lundi 27 mars 2023 à 19 heures 30, le conseil municipal d'Entremont-Le-Vieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Madame Anne LENFANT

Étaient présents : Mesdames Lenfant Anne, Rey Suzy, Burlet Brigitte, Boistard Sylvie, Breyton Stéphanie – Messieurs Besson Patrick, Besson Jean-Luc, Besson Hervé, Charquet Pierre, Guyotot Patrick, Pelhâte Olivier, Le Thérizien Serge.

Absents excusés ayant donné procuration :

Monsieur Chêne Claude a donné procuration à Monsieur Le Thérizien Serge

Madame Martinet Céline a donné procuration à Madame Breyton Stéphanie

Était absent : Madame Curiallet Laura

Charquet Pierre est élu secrétaire.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

I. GENERALITES

1. ARRET DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX :

Le procès-verbal du 16 février 2023 est arrêté ce jour.

2. COMPTE RENDU DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE PAR DELIBERATION DU 8 JUIN 2020 :

- LACOSTE : matériel pour la garderie périscolaire (ballons, perles, feutres...) : 92.35€ TTC
- SIDER : LEDs, masques caoutchouc, gants jetables, sacs poubelles (service technique) 599.81€ TTC
- Bucheron des Montagnes : planches mélèze : 99.00€ TTC
- ALPES INCENDIE : bloc autonome éclairage chaufferie, RDV et 1^{er} étage du bâtiment de la mairie, extincteur pour atelier communal, plan de sécurité dans salle polyvalente, bloc autonome AEP : 716.10€ TTC
- GENIX : matériel pour construction et réparation bancs : 195.06€ TTC
- LEGSA : vidange mini pelle et chargeur : 265.85€ TTC

3. APPROBATION DE L'AVENANT FINANCIER EPFL POUR LE PLAN MARTIN :

Madame le Maire explique que l'EPFL a apporté une modification dans les modalités de remboursement concernant la convention signée en mai 2015 pour l'acquisition des parcelle G 1056 – 1057 – 1063 appartenant à Monsieur MOIROUD.

Pour information, ce portage se terminera en 2024.

Vote pour 12 + 2

4. BON CADEAU DEPART RESPONSABLE BIBLIOTHEQUE ET ANCIEN MAIRE :

A l'occasion de la cérémonie des vœux, Mme Chantal PIN et Monsieur CLARET ont été remercié pour leur implication au service de la collectivité.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'offrir un bon cadeau pour 2 repas au Moulin des Chartreux et un bon cadeau d'une valeur de 100€ à la librairie Les Pages Libres.

Vote pour 12 + 2

5. DUREE AMORTISSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une décision doit être prise sur la durée de l'amortissement des comptes 2031 et 2033 pour les études non suivies de travaux. Après échange avec les services de la trésorerie, Madame le Maire propose un amortissement sur une durée de 5 ans ce qui représente une échéance annuelle de 9 701.05€ à compter de 2023.

Vote pour 12 + 2

II. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. MODIFICATION DE L'EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE :

Un agent technique quitte la collectivité, afin d'élargir les possibilités de recrutement, Madame Rey Suzy propose d'ouvrir l'emploi permanent à 35h à des agents contractuels et non pas seulement à des titulaires.

Vote pour 12 + 2

Pour information, à ce jour, 3 candidatures ont été reçues.

2. APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AUX INTERVENTIONS DU CDG SUR LES DOSSIERS RETRAITE CNRACL :

Madame Rey Suzy explique que le CDG propose une convention permettant de bénéficier d'un accompagnement professionnel dans le cadre de la constitution des dossiers de retraite des agents de la CNRACL. La facturation de cet accompagnement n'est déclenchée que si la collectivité utilise ce service.

Vote pour 12 + 2

3. APPROBATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COMMUNE :

Cette délibération annule et remplace la délibération n°54/2021. Madame Rey Suzy explique que les principales modifications concernent les ajustements des horaires des agents en poste.

Vote pour 12 + 2

4. APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COLLECTIVITE APPLICABLE AUX AGENTS COMMUNAUX :

Madame Rey Suzy présente les modifications du règlement intérieur. Elles concernent principalement la partie prévention de ce règlement. Les obligations réglementaires y ont été rappelées.

Vote pour 12 + 2

5. APPROBATION DU REGLEMENT DE FORMATION DE LA COLLECTIVITE APPLICABLE AUX AGENTS COMMUNAUX :

Le règlement de formation ayant été transmis en amont aux membres du conseil municipal, Madame Rey Suzy demande s'il y a des questions ; sans réponse, le projet est soumis au vote.

Vote pour 12 + 2

6. APPROBATION PLAN DE FORMATION DE LA COLLECTIVITE APPLICABLE AUX AGENTS COMMUNAUX :

Le plan de formation prévisionnel pour 2023 a été transmis à chaque membre du conseil municipal. Sans remarque particulière, Madame Rey Suzy soumet le plan au vote.

Vote pour 12 + 2

7. MUSEE : APPROBATION DES DEVIS :

Monsieur Charquet Pierre prend la parole et indique que le chantier de requalification du musée de l'ours des cavernes se poursuit, cependant un retard d'environ 10 jours sur le planning initial est constaté.

Les entreprises du volet scénographie interviendront mi-avril 2023.

✓ EGBF :

Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées au marché initial à savoir le drainage périphérique, le dallage intérieur, les réseaux complémentaires d'eaux pluviales, l'isolation des murs enterrés et la suppression de la plus-value pour utilisation du brise-roche.

Le montant initial du marché était de 106 324.05€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 113 807.75€ HT

Vote pour 7 + 2 – contre : 5

✓ LGO :

Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées au marché initial à savoir la suppression du test à l'air.

Le montant initial du marché était de 142 702.64€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 140 202.64€ HT

Vote pour 12 + 2

✓ OFFREDI MENUISERIE :

Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées au marché initial à savoir la rénovation du plateau haut et du plateau recevant l'évier de la banque d'accueil existante.

Le montant initial du marché était de 39 986.56€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 41 172.56€ HT

Vote pour 9 + 2 – contre : 1 – abstention : 2

✓ SARL MILLION :

Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées au marché initial à savoir la réalisation d'un faux plafond coupe-feu raccordé au bâti existant, le caisson d'habillage de la cloison amovible, la réalisation d'un faux plafond rampant sur ossature et la cloison de la porte métallique.

Le montant initial du marché était de 13 764.76€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 20 396.21€ HT

Vote pour 6 + 2 – contre : 6

✓ AMP SAS :

Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées au marché initial à savoir la peinture supplémentaire sur la cloison placo en plafond, sur les murs dans le bâtiment existant et sur le mur noir de la caverne.

Le montant initial du marché était de 14 982.40€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 18 612.40€ HT

Vote pour 7 + 2 – contre : 5

✓ AMP SAS :

Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées au marché initial à savoir le remplacement du lavabo des sanitaires existants par un lavabo PMR.

Le montant initial du marché était de 55 000.00€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 55 430.00€ HT

Vote pour 12 + 2

✓ LYTHOS – lot 1 :

Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées au marché initial à savoir :

- suppression du remplissage du trou laissé sous le socle Collombine
- ajout d'une embase métallique sous mobilier
- annulation de la remise en peinture de l'estrade et autres prestations prévues initialement, sauf assises skaï conservées
- ajout d'une reprise de décor de grotte au niveau de 3 trous, visibles après dépose du socle de Collombine
- ajout d'une reprise de parquet manquant visible après dépose du meuble devant la grotte
- suppression de la barrière en verre devant Collombine
- création d'un socle pour la fixation du squelette de Collombine

Le montant initial du marché était de 47 424.00€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 48 874.00€ HT

Vote pour 12 + 2

✓ LYTHOS – lot 3 :

Madame le Maire explique que des modifications ont été apportées au marché initial à savoir la suppression de la signalétique directionnelle positionnée sur le parking.

Le montant initial du marché était de 11 464.00€ HT.

Le nouveau montant du marché proposé est de 10 014.00€ HT

Vote pour 12 + 2

III. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. DEPLACEMENT DE L'AGGLOMERATION :

Madame Burlet Brigitte prend la parole et explique être en attente du retour du Conseil départemental MTD 2 lacs, ce point est donc reporté au prochain conseil municipal

Pour information, le déplacement de l'arrêt de bus a été accepté par la Région. Il faut compter environ un délai d'un mois pour que les travaux se fassent (réunion du 6 mars).

En ce qui concerne la sécurisation des piétons sur la RD 45, les travaux doivent être réalisés pour que la subvention soit attribuée (l'accord des travaux a été réceptionné en novembre 2022).

IV. TRAVAUX

1. INFORMATION SUR LA REUNION CANTONALE DU 15 MARS 2023 :

Monsieur Besson Patrick prend la parole et explique que le projet d'aménagement routier, déposé dans le cadre du FDEC a été accepté, à hauteur de 48% de subvention soit environ 21 350€.

2. POINT TRAVAUX :

Deuxième tranche de la route des Combes :

Les demandes de prix ont été envoyées aux entreprises la semaine précédente avec réponse attendue avant le 17 avril 2023.

Monsieur Besson Patrick rappelle que si les travaux ne sont pas réalisés avant le 20 septembre 2023, la subvention départementale de 48 000€ devra être remboursée.

V. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2023

Monsieur Besson Jean-Luc prend la parole et présente le programme des travaux 2023.

Vote pour 12 + 2

VI. QUESTIONS DIVERSES :

1. FETE DES PAYSANS ET ARTISANS :

Madame Breyton Stéphanie et Monsieur Besson Jean-Luc se sont rendus à la réunion organisée pour relancer la fête des paysans et artisans. Etaient présents l'office du tourisme, la SICA, la coopérative laitière, l'AADEC et le groupement des artisans.

Le groupement des paysans et artisans (GPA) représente 40 entreprises. Il a exprimé sa satisfaction devant la mobilisation des partenaires pour l'organisation et la redynamisation de cette fête. En effet, la coopérative laitière et la SICA souhaitent réellement s'investir. Une nouvelle réunion est prévue le 29 mars 2023. Le groupement, la coopérative / SICA et l'office du tourisme seront les 3 pilotes de ce projet.

La commune d'Entremont-le-Vieux sera bien évidemment associée à ce projet qui doit se créer autour d'une fête, et non pas d'un marché d'artisans.

La date retenue pour la fête est le 27 août 2023.

Pour information, le chiffre d'affaires du groupement des artisans à la boutique de l'office du tourisme est passé de 68 000€ en 2018 à 136 000€ en 2022.

2. FIBRE :

Madame Burret Brigitte a transmis à l'ensemble du conseil municipal le compte-rendu de la réunion concernant le déploiement de la fibre.

La fibre sera déployée en aérien en suivant les câbles cuivre de la téléphonie fixe. Le prestataire envisage de rajouter 57 poteaux sur le domaine public et privé considérant que les poteaux téléphoniques ou électriques ne présentent pas une résistance suffisante pour accepter la fibre.

Madame le Maire propose qu'une réunion soit organisée afin d'aborder ce sujet avec toutes les entités concernées en présence.

Monsieur Le Thérizien Serge rappelle que l'arrivée de la fibre pousse à terminer l'adressage sur la commune.

Madame le Maire demande si d'autres élus souhaitent apporter des informations ou poser des questions.

Sans réponse, Madame le Maire lève la séance à 21h50.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE MERCREDI 5 AVRIL 2023 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait à Entremont-Le-Vieux,
Le 30 mars 2023

Le secrétaire de séance,
Charquet Pierre

